

Ecoforum et quelque 50 autres associations de lutte contre l'implantation d'un incinérateur, se sont réunies à Fos-sur-Mer le 21 juin dernier.



➔ TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'incinération sur la sellette

Les projets d'implantation de deux usines d'incinération situées entre Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône inquiètent citoyens et élus du bassin de la Crau. Le Conseil général leur apporte son soutien.

Les Marseillais l'ont découvert lors des grèves contre la réforme du gouvernement sur les retraites : des déchets ménagers qui brûlent en bas de chez soi, ce n'est pas vraiment une sinécure. Alors, que penser de deux usines d'incinération, celle prévue par la communauté urbaine de Marseille et celle du groupe privé Suez qui pourraient brûler 1 million de tonnes par an sur la zone industrialo-portuaire située à quelques encablures des villes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ! Depuis un peu plus d'un an, les élus comme les habitants de ces deux villes, mais également ceux de Port de Bouc, d'Arles, d'Istres, de Saint Martin de Crau, de Miramas et de Martigues clament haut et fort leur opposition à cette perspective. Le 21 juin, aux arènes de Fos-sur-Mer, ils étaient tous réunis, avec une cinquan-

taine d'associations locales comme Ecoforum, Recyclons 13, et internationales telles que Greenpeace, WWF ou ATTAC. "Notre objectif aujourd'hui, comme lors de nos précédentes manifestations, consiste à faire connaître au plus grand nombre les tenants et les aboutissants de ces projets afin de mobiliser la population", explique Daniel Moutet, l'un des organisateurs de cette journée.

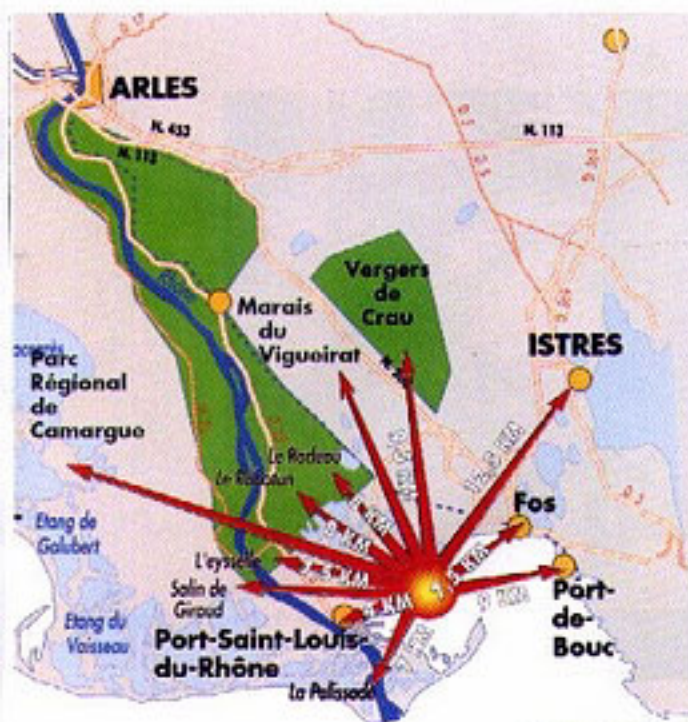
Déchets par le Rhône et par la mer

"Nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir de nos villes et ceux de nos enfants en laissant s'installer près de chez nous des installations gigantesques qui, à défaut de preuve, constituent de lourdes menaces autant pour la santé publique que pour l'économie locale" poursuit-il. Ils ont reçu la visite de Jean-Noël Guérini, président du Conseil général, qui leur a apporté

son soutien. Dans le collimateur des habitants, les deux projets d'usines d'incinération prévus sur la zone industrialo-portuaire de Cabale et Tonkin : celle de la Communauté urbaine de Marseille qui s'inscrit dans un plan de traitement des déchets prévoyant, à l'horizon 2009, 50% de tri et 50% de valorisation énergétique par incinération (soit 600 tonnes par jour, 3 000 tonnes par an). De l'autre, le projet privé du Groupe Suez, qui est prêt à investir 440 millions d'euros pour construire un véritable centre de recyclage et de production d'énergie. A côté d'une usine de traitement des eaux usées sont prévues des unités de production d'électricité et de vapeur à partir du gaz naturel, d'une (toute petite) ferme éolienne (qui représentera seulement 1% de la puissance totale) et surtout à partir d'une usine d'incinération qui ...



Le département des Alpes de Haute Provence a renoncé à l'incinération. En Allemagne, 1,2 million d'emplois ont été créés dans la filière de tri des déchets.



Photos : J. Heutte



➔ **QUESTIONS À...**
Gérard Casanova et Jacques Carle,
 membres du collectif d'associations et de citoyens de Port-Saint-Louis-du-Rhône

➔ **Le projet d'implantation**

... pourrait traiter de 300 000 à 700 000 tonnes de déchets par an. "L'implantation de Suez correspond au projet du Port autonome de Marseille de développer un "écosite industriel", explique Michel Peronnet, chargé du dossier au PAM. Avec un projet comme Suez, nous pourrions attirer d'autres entreprises." L'entreprise Vaupac, spécialisée dans le stockage de produits dangereux, a déjà pris une option pour un terrain de 18 hectares. Pour alimenter cette usine d'incinération, Suez compte sur des déchets acheminés par le Rhône (provenant des départements voisins) et par mer (d'Italie, d'Espagne et du Maghreb). Quelque 280 emplois (dont 200 indirects) sont annoncés. ■

Stéphane Sarpaux

Accents : Qu'est ce qui vous fait à ce point peur dans les projets d'implantation des deux usines d'incinération ?

Gérard Casanova : Nous considérons que brûler 1 million de tonnes par an ne peut que représenter un danger pour la santé publique des populations. Entre autre pollution rejetée, la dioxine demeure la plus dangereuse et la moins contrôlable car elle passe par la chaîne alimentaire avant d'atteindre l'homme. Entre Fos et Port-Saint-Louis, nous avons déjà les pollutions de Sollac, d'Ascometal, de la raffinerie Atofina et de Merex, une usine de traitement de déchets industriels, qui s'occupe des restes d'Ariane et ceux du Prestige...ça suffit déjà largement à provoquer des pics réguliers de pollution dans nos villes qui comptent pourtant 300 jours de vent par an !

Accents : Mais ces projets présentent des avantages, notamment en terme de développement économique et d'emplois ?

G. C. : Les créations d'emplois que l'on fait miroiter seront largement contrebalancées par ce que le bassin de vie de la Crau risque de perdre à cause de la pollution de ces usines, mais aussi de trafic de camions et de bateaux poubelles qu'ils vont

engendrer, sans parler de l'image donnée par ce pôle : la production de moules, dans le golfe de Fos, sera forcément menacée, de même que l'exploitation saline et le riz de Camargue. Que vont devenir les vergers et le foin AOC de la plaine de la Crau, les olives du parc des Alpilles et le tourisme dans la région ? Sans parler du danger qui planera sur le parc naturel de la Camargue. C'est tout le tissu économique qui risque de souffrir.

Accents : Mais existe-t-il des alternatives à ce traitement des déchets ?

G. C. : L'incinération des déchets n'est pas inévitable d'autant plus qu'elle est chère et ne remplace pas les décharges. A Lunel, dans le Gard, la taxe d'ordures a augmenté de 120% après l'ouverture de l'usine d'incinération voici deux ans. Sur une tonne brûlée, il reste encore 250 kg de mâchefers et 30 à 100 kg de réfioms qu'il faut bien envoyer en décharge. On peut se passer d'incinération si on décide de mener une politique ambitieuse de tri des déchets. C'est une grande question de société que nous essayons de partager avec le plus grand nombre. ■

Collectif d'associations et de citoyens de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Tél. 06 19 31 99 45.

Un nouveau plan départemental en 2004 ?

Tous les plans de traitement de déchets par les communes ou structures intercommunales doivent être validés dans le cadre du plan départemental. Piloté par le Préfet, celui qui a été signé en 1999 a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif par l'association Fare Sud. Le 11 juin, le commissaire du gouvernement a demandé l'annulation de ce plan. Le tribunal rendra sa décision définitive en 2003. Or, dans les lois de décentralisation, le Conseil général devrait récupérer le pilotage de ce plan au 1^{er} janvier 2004. Celui-ci devrait alors être totalement repensé. Pour être validés, les projets de la Communauté urbaine de Marseille et celui de Suez devraient se conformer à ce plan.



L'Organisation mondiale de la Santé a reconnu le caractère **cancérogène** de la dioxine produite par l'incinération.